

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AVENANT AU
MARCHE PUBLIC
RELATIF A
L'ETUDE, A LA
FOURNITURE, A LA
POSE, A LA MISE
EN SERVICE ET A
L'EXPLOITATION
D'UNE LIGNE DE
COVOITURAGE
DYNAMIQUE HE !
LEMAN

N° BU2021-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12
Pouvoirs : 0

Séance du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 4 juin 2021

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-Claude GEORGET
– M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Catherine BRUN –

AVENANT AU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ETUDE, A LA FOURNITURE, A LA
POSE, A LA MISE EN SERVICE ET A L'EXPLOITATION D'UNE LIGNE DE
COVOITURAGE DYNAMIQUE HE ! LEMAN

Par délibération n°BU-2020-09 du 04/03/2020, le bureau du Pôle Métropolitain du Genevois français a attribué le marché public innovant relatif à l'étude, à la fourniture, à la pose, à la mise en service et à l'exploitation d'une ligne de covoiturage dynamique He ! Leman.

Ce marché concerne le déploiement du service Hé !Léman Faucigny desservant Marignier, Bonneville, Saint Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur- Foron, ouvert aux conducteurs depuis le 24 mai 2021 et aux passagers à compter du 17 juin 2021. La mise en service était initialement programmée en 2020. Elle a dû être reportée du fait de la crise sanitaire reportant une communication liée au covoiturage, mais également d'approfondissements d'étude nécessaires pour l'implantation des arrêts. Par ailleurs, la période d'éligibilité des certificats d'économie d'énergie dont le prestataire ECOV bénéficie, a été prolongée au-delà du 30 juin 2021, date initiale de la fin du contrat, jusqu'au 31 mars 2022.

Ainsi, un certain nombre d'aménagements doit être apporté au marché, notamment en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, mais également en raison d'adaptations des prestations initialement demandées.

- La durée du marché est prolongée de six mois et court donc jusqu'au 31 décembre 2021.
- Un prix unitaire correspondant à la prolongation de l'exploitation sur une durée de 3 mois est créé pour un montant forfaitaire de 4 397,00 € HT.
- Le prix forfaitaire concernant la prestation « études et accompagnement au déploiement » est modifié en raison du report de la date de mise en service et de la réalisation d'études de faisabilité complémentaires qui ont induit un allongement de la mission. Le prix forfaitaire initial de 8 720,00€ est remplacé par le nouveau prix forfaitaire : 16 380,00 € HT.
- Du matériel supplémentaire (Panneaux à messages variables) a été acquis et doit être stocké avant installation sur une prochaine ligne. Le coût de stockage des panneaux n'était pas prévu au BPU initial.
Il est donc créé un prix nouveau forfaitaire de 182,00 € HT pour le stockage de panneaux.
- La mise à disposition d'un animateur de communauté initialement prévue sur une période de 6 mois est prolongée de 4 mois supplémentaires. Le prix initial était de 8 100,00€. Il est remplacé par le nouveau prix suivant prévu pour toute la durée du marché : 10 800,00 € HT.
- Les prix concernant l'incitation au changement des comportements remise aux utilisateurs de Hé !Léman par ECOV, à savoir « indemnisation des sièges libres », « garanties départ et retour » et « offre de lancement – 1000 trajets offerts » étaient initialement des prix forfaitaires. Afin de tenir compte de la réalité de la mise en œuvre du marché, ces trois prix sont transformés en prix unitaires pour le montant restant à payer par le Pôle Métropolitain.

Les nouveaux prix sont respectivement :

- o Indemnisation siège libre (offert aux conducteurs activant l'application par trajet) : 0,125 € HT
 - o Garantie départ et retour (Prise en charge de course taxi entre Bonneville et La Roche en cas d'absence de covoitureur dans les 30 minutes suivant la demande) : 8,75 € HT
 - o Offre de lancement – 1000 trajets offerts (offerte aux passagers) : 0,1875 € HT
- Les règles de mise en œuvre de l'indemnisation des sièges libres sont précisées dans un règlement qui figure en annexe de l'avenant.

Le montant maximum total du marché reste inchangé à 99 672,00 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/21

Publié ou notifié le 18/06/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' around the top and 'R.F.' at the bottom. In the center is a figure holding a staff and a book, with a star above its head.

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 074-200075372-20210611-BU2021_10-DE